

Avis / Communiqué relatif au budget 2026 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, 29 septembre 2025

Suite à la publication en date du 24 septembre 2025 du rapport d'experts mandaté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de pilotage budgétaire, les fédérations professionnelles en arts vivants signataires s'inquiètent des coupes budgétaires envisagées pour l'année 2026 dans le secteur culturel et souhaitent rappeler quelques éléments essentiels, afin de **protéger notre écosystème culturel et créatif**.

Le premier élément concerne les aides facultatives, que le comité d'experts appelle à limiter. Nous souhaitons rappeler ici le caractère essentiel des aides au projet (ponctuelles) pour garantir la vivacité du secteur et permettre l'émergence artistique. Comme déjà signalé dans l'avis n°21 de la Chambre de Concertation des Arts vivants du 10 décembre 2024, nous souhaitons insister sur le caractère **non facultatif** desdites aides ponctuelles, en particulier les aides à la création. Celles-ci permettent en effet de maintenir le secteur culturel et créatif en bonne santé grâce à l'émergence de nouvelles formes, de nouveaux artistes et de nouveaux récits.

Ensuite, à ce jour et en l'absence du Décret Diffusion - dont la mise en œuvre n'a pas encore été rendue effective -, les **aides à la diffusion** existantes en FWB (Spectacles à l'école et Tournées Arts et Vie) sont également toujours considérées comme facultatives. Cependant, ces aides sont absolument nécessaires à la diffusion des œuvres sur le territoire belge francophone. La diffusion et la vente de spectacles consiste par ailleurs en un moyen, pour les compagnies, de générer des recettes propres. Limiter ces aides accentuerait la précarisation de nos acteurs créatifs.

Nous souhaitons ici rappeler que la déclaration de politique communautaire du gouvernement de la FWB s'engageait pourtant à **valoriser la création et à soutenir la circulation des œuvres en FWB**. Nous soulignons également qu'en 2024, le budget attribué à la Culture ne représentait que 8,3% du budget global de la FWB (source : Focus Culture 2024) ; diminuer ce budget, déjà faiblement financé par rapport à d'autres secteurs, mettrait à mal la vitalité créative et culturelle de la FWB. De plus, suite aux mesures annoncées aux niveaux communal, régional et fédéral, c'est bien l'ensemble de cet écosystème qui risque d'être fortement fragilisé dans les prochains mois.

Au niveau régional, les emplois ACS et APE semblent menacés or de nombreuses structures culturelles, comme des théâtres ou centres culturels, ont recours à ces aides à l'emploi. Des centaines d'emploi, et par conséquent, les structures qui les accueillent, pourraient être en péril. Au niveau communal, de nombreuses villes et communes connaissent également une pression financière, où la culture semble désormais se transformer en variable d'ajustement budgétaire. Enfin, au niveau fédéral, les questions

de la protection sociale des travailleur-euses des arts - pour l'instant préservée -, et de leurs pensions, augmentent là aussi les craintes de précarisation de la carrière artistique. Nous demandons donc à la Ministre-Présidente de la FWB d'agir conjointement avec les niveaux communal, régional et fédéral, afin de préserver l'intégralité de notre écosystème culturel et créatif.

Un autre élément d'inquiétude concerne la suggestion du comité d'experts de revoir les **politiques tarifaires** de opérateurs culturels. Nous tenons ici à rappeler qu'avoir un accès équitable à la culture pour toutes et tous, et par conséquent des prix abordables, est un **des droits culturels** les plus fondamentaux.

Enfin, nous souhaitons pointer l'inadéquation des recommandations du comité d'experts concernant un possible recours à des financements privés et à du mécénat par les opérateurs culturels. Nous nous inquiétons tout d'abord bien sûr de possibles atteintes à la liberté de création, conditionnée par des entreprises privées, potentiellement à des fins commerciales, et non garanties par un service public indépendant de toute idéologie. Nous constatons ensuite que le gouvernement fédéral Arizona a, dans son accord de gouvernement, indiqué vouloir diminuer le taux de défiscalisation des dons, réduisant d'autant plus les possibilités, pour les secteurs culturel et social, de recourir à des dons privés. Enfin, nous tenons à nuancer les bienfaits d'un outil de levée de fonds privés existant à ce jour dans le spectacle vivant et dans l'audiovisuel, à savoir le Tax Shelter. Ce système est en effet à ce jour principalement accessible à de gros opérateurs culturels, déjà structurellement aidés, laissant de côté nombre de petits projets créatifs. De plus, ce système reste à ce jour relativement opaque dans sa gestion, comme pourraient l'être d'autres sources de financement privées. **Un financement public garantit quant à lui une totale transparence sur l'utilisation des fonds.**

Nous tenons enfin à rappeler que la réduction des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles relève du seul champ politique et que la responsabilité de futures coupes budgétaires ne peut en aucun cas être imputée aux opérateurs. Nous comptons ainsi sur la FWB pour maintenir son soutien existant à notre secteur, afin de préserver la création artistique belge francophone.

Les fédérations signataires :

Aires Libres, Fédération des Arts du cirque, arts de la rue et arts forains

CCTA, Chambre des Compagnies de Théâtre pour adultes

CTEJ, Chambre des Théâtres pour l'enfance et la jeunesse

RAC, Réseau des Arts chorégraphiques - Fédération professionnelle de la danse